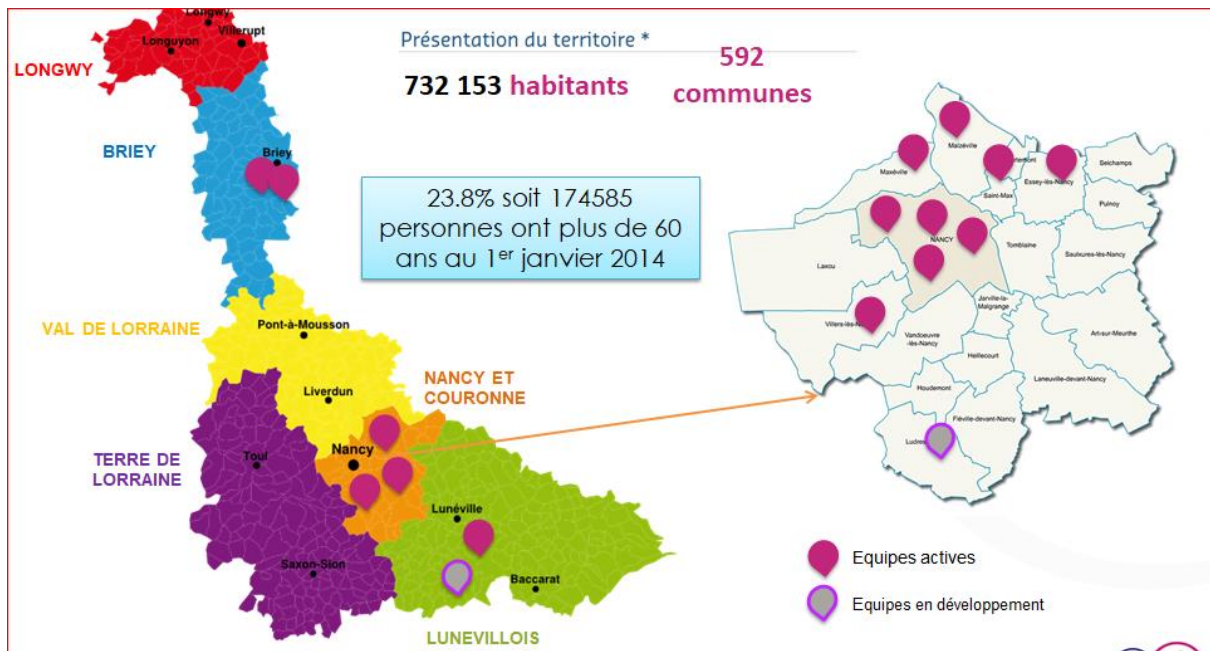




Initiée en 2015 sous l'impulsion de la CARSAT Nord Est, l'ONPA et l'URIOPSS Lorraine, la coopération MONALISA initialement développée sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy, a évolué pour s'étendre à l'ensemble du Département de Meurthe et Moselle.

Présentation du territoire



Modalités de fonctionnement MONALISA 54

Depuis Mars 2018, la coopération « **MONALISA 54** » est pilotée par un comité élargi qui se réunit tous les 2 mois. Les membres sont l'**ONPA**, les **Petits Frères des pauvres**, la **Pastorale de la Santé**, la **Croix Rouge**, la **fédération ADMR de Meurthe et Moselle**, le **pôle gérontologique du CCAS de Nancy** et le **STPAPH Nancy Couronne du Département de Meurthe et Moselle**.

La finalité de la coopération est de lutter contre l'isolement des personnes âgées en développant et en accompagnant des équipes de bénévoles, appelées « équipes citoyennes » qui agissent auprès des personnes âgées de leur territoire.

Pour participer à cette coopération, il faut être signataire à minima du **Code de coopération Monalisa 54**, c'est une adhésion gratuite de principe, qui permet de partager des valeurs communes à cette communauté d'acteurs.

Principe de fonctionnement de la coopération locale

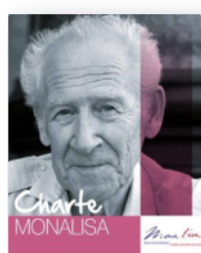
Il existe 3 niveaux d'action dans la coopération :

- le comité de pilotage
- le réseau des coopérants
- les équipes citoyennes

La coopération est réunie 2 fois par an en plénière pour aborder différentes thématiques, faire un point sur l'avancement des actions sur les territoires et identifier les besoins émergents du terrain.

Pendant l'année, des commissions thématiques peuvent se réunir pour travailler sur des sujets identifiés et poursuivre la conception d'outils.

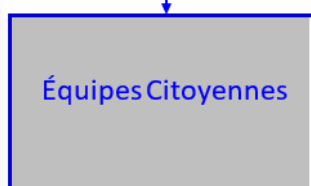
Sur le terrain, les membres de la coopération agissent en fonction de leurs spécificités et champs d'intervention : repérage, orientation et aide à l'information des personnes âgées isolées, accompagnent le déploiement et la formation d'équipes citoyennes, mise en place d'action, etc.



Signataires du
Code coopération
MONALISA 54



Charte
DE L'ÉQUIPE
CITOYENNE



Rôle :

1. Mise en relation des acteurs
2. Communication institutionnelle
3. Organisation de 2 plénières par an
4. Aide à la création et formation des équipes citoyennes
5. Lien avec MONALISA France

Rôle :

1. Repérage/ détection des personnes âgées isolées
2. Mise en relation personnes âgées / équipes citoyennes
3. Développement et soutien des équipes citoyennes
4. Remontée des besoins des territoires et des bénévoles

Rôle :

1. Déploiement d'actions en faveur des personnes âgées dans un territoire de proximité de vie
2. Développement d'initiatives
3. Remontée des besoins des personnes à la coopération

Dans le cadre de la recherche permanente de bénévoles ou de détection de personnes isolées, un numéro de téléphone et mail uniques ont été mis en place. Les appels et demandes sont ensuite orientés vers les acteurs de la coopération.

Coopération départementale MONALISA 54 - 03 83 340 325 - monalisa@onpa.fr